



Litige avec mon auto école

Par **l4ur3773**, le **26/02/2011** à **00:30**

Bonjour, rnje me suis inscrite le 14 septembre 2011 dans une auto école en prenant un forfait a 1320 euros pour code + 30h de conduite. (valable 1 an)rnNous sommes en février et il refusent toujours de me donner une date pour le code.rnJe voudrais changé d'auto école car je pense que c est une arnaque ils bloquent les gens au niveau du code le plus longtemps possible pour payer les rallonges de contrat.les délais pour passer "un code blanc " (non officiel) sont de 2 mois voir 3.rnDe plus ils nous promettent des cours expliqués avec une prof 2 x 2h/ semainernOr la prof est toujours malade en vacances ou n'a tout simplement pas le temps de donner les cours a cause de ces obligations autres dans l'auto école.Nous ne sommes jamais prévenu i il y a cours ou pas.rndans le contrat la phrase qui me fait peur est la suivante rn"dans le cas d'une facturation au forfait le solde du remboursement sera calculé en 12 eme au prorata du temps restant a courir entre le jour de l'inscription et la fin du contrat" rnCela veux dit si j'ai bien compris qu'ils vont gardé 660 euros pour m'avoir fourni un papier pour faire des croix pendant 6 mois ? rnils n'ont absolument rien fait pour moi bien au contraire et ca m'embête vraiment de laissé cet argent a ces voleurs .rnpuis je joué sur le fait que les cours ne sont pas assuré comme ils se doit ?rny a t il une solution pour ne payé que ce qu'il m'ont fournis comme prestation ? rnmerci de vos réponses rnlaurie

Par **kelo**, le **26/02/2011** à **01:27**

Bonsoir, rnrnLe mieux est d'adresser un courrier en RAR à l'auto-école dans lequel tu exposes tes griefs et en leur précisant que tu saisis et la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) et M. le Préfet. rnrnJe pense qu'ils vont faire un effort. Mais surtout tu écris à la DDCCRF et à M. le Préfet pour les alerter. rnrnTu pourras ensuite les assigner au Tribunal d'Instance pour récupérer ton argent si

les faits sont avérés et qu'aucune suite à l'amiable n'a été trouvée. Les courriers envoyés et reçus te permettront de nourrir ton dossier. rnrnC'est "presque" simple.